

Agence Grand Ouest

Bureau du Mans

ZAC Ribay Pavillon,
1 Impasse Jane Poupelet,
72000 Le Mans
Tel : 07 43 30 57 35
@ : contact.pvlm@planete-verte.tech

Référence dossier :
PV2600999

Maitre d'Ouvrage :



Incidence Natura 2000 simplifiée sur la commune d'Argentan (61)

RAPPORT - V1

Version	Date	Commentaire
Rapport – V1	05/10/2026	Incidence Natura 2000 simplifiée

	Nom	Fonction	Date
Rédaction	Chloé THYS	Cheffe de projet écologue	01/10/2026
Relecture	Benjamin LOURDEL	Chef de projet écologue senior	02/10/2026

Table des matières

A CONTEXTE GÉNÉRAL	1
B INCIDENCE NATURA 2000 SIMPLIFIÉE	10
B.1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	10
B.2 INCIDENCE POTENTIELLE D'UN PROJET SUR UN SITE NATURA 2000	11
B.3 ANALYSE DU RISQUE D'INCIDENCE DU PROJET	12

Table des illustrations

Figure 1 : Localisation du projet	2
Figure 2 : Localisation des sites Natura 2000	4

Table des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques des sites Natura 2000	3
--	---

A CONTEXTE GÉNÉRAL

Le projet se situe sur la commune d'Argentan, dans le département de l'Orne (61) en région Normandie (*Figure 1*).

Le projet vise à créer une zone commerciale sur une emprise de terrain de 14 580 m². L'objectif du projet consiste à créer une zone de commerces et d'activités de services sur la commune d'Argentan. Le projet s'insère dans la continuité de la ZAC de la Gravelle.

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.

La démarche Natura 2000 vise à préserver les espèces et les habitats ainsi identifiés sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable. Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 :

- les ZPS, Zones de Protection Spéciale, étant des zones jugées particulièrement importantes pour la conservation des oiseaux au sein de l'Union Européenne ;
- les ZSC, Zones Spéciales de Conservation, étant des sites écologiques présentant des habitats naturels ou semi-naturels, des espèces faunistiques ou floristiques d'intérêt communautaire, important de par leur rareté, ou leur rôle écologique (dont la liste est établie par l'annexe I et II de la directive Habitats).

Pour chaque site, un Formulaire Standard de Données (FSD) est élaboré. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site, et est consultable sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN, <https://inpn.mnhn.fr>).

En France la gestion des sites Natura 2000 doit être mise en place en respectant le document d'objectif adapté : le DOCOB.

Ce DOCOB, est réalisé pour chaque site par un comité de pilotage.

Sept ZSC sont présentes dans l'aire d'étude éloignée de 20 km autour du projet (Voir *Figure 2*).

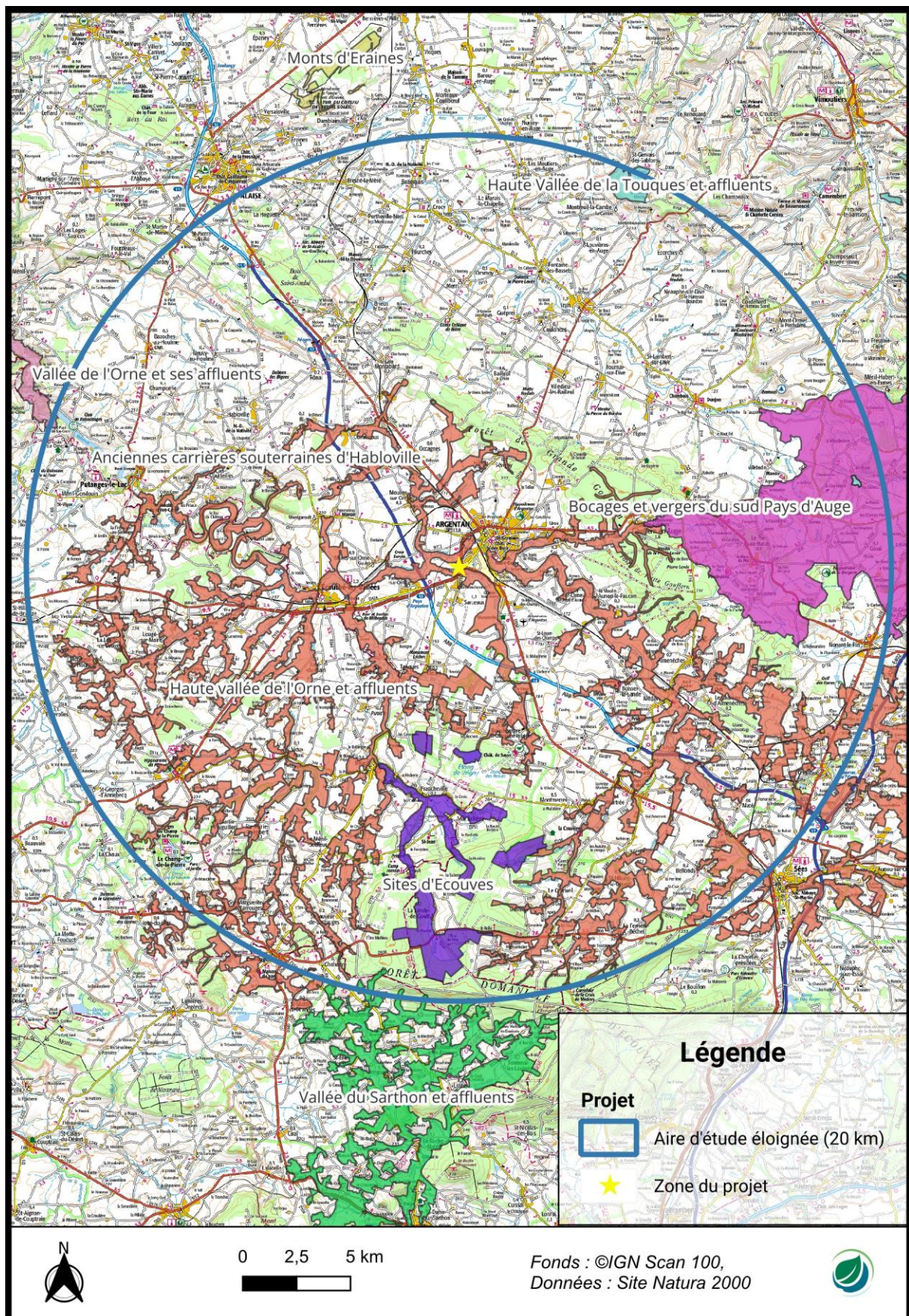
Figure 1 : Localisation du projet



Tableau 1 : Caractéristiques des sites Natura 2000

Identifiant national Nom du site	Distance par rapport au projet (en km)	Superficie (en ha)
FR2500099 Haute vallée de l'Orne et affluents	Emprise du projet	20 593 ha
FR2500100 Sites d'Ecouves	7,7 km au Sud	1 630 ha
FR2502014 Bocages et vergers du sud Pays d'Auge	8,8 km à l'Est	21 510,91 ha
FR2502010 Anciennes carrières souterraines d'Habloville	10,6 km à l'Ouest	0,44 ha
FR2500103 Haute Vallée de la Touques et affluents	18,6 km au Nord-Est	1 399,67 ha
FR2502015 Vallée du Sarthon et affluents	18,9 km au Sud	5 255 ha
FR2500091 Vallée de l'Orne et ses affluents	19,7 km au Nord-Ouest	2 115 ha

Figure 2 : Localisation des sites Natura 2000



🌿 La ZSC FR2500099 « Haute vallée de l'Orne et affluents » située dans l'emprise du projet

Le sous-sol de ce site réparti en trois unités, est constitué d'alluvions récentes de l'Orne, reposant sur une assise jurassique. La proximité de rivières, les faibles pentes et le climat pluvieux expliquent le caractère inondable de la haute-vallée et la présence de l'eau en toutes saisons. La cartographie des habitats naturels de la directive réalisée en 1997 a permis d'apprécier leur surface. Ces estimations pourront toutefois être précisées avec des instruments de mesure plus fins.

Intérêt écologique du site tributaire de la pérennisation des pratiques agricoles extensives. Déprise agricole au niveau des parcelles non viables pour les exploitants (humidité, accessibilité difficile). Drainage, extension des labours et plantations de peupliers potentiels.

Bassin hydrographique dont les cours d'eau et les zones de lit majeur renferment des habitats et des espèces d'intérêt européen.

• Habitats prioritaires

91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

• Espèces prioritaires

Vertigo de Moulins (*Vertigo moulinsiana*) ; Mulette épaisse (*Unio crassus*) ; Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ; Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ; Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ; Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ; Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ; Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) ; Triton crêté (*Triturus cristatus*) ; Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ; Chabot commun (*Cottus perifretum*) et Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

🌿 La ZSC FR2500100 « Sites d'Ecouvies » située à 7,7 km au Sud du projet

Situés sur un des derniers contreforts du socle Armorica oriental, les sites d'Ecouvies abritent des biotopes diversifiés liés à des sols rocaillieux superficiels, de fortes pentes, un climat rigoureux humide et un réseau hydrographique dense : forêts acidiphiles, landes sèches à tourbeuses, tourbières, pierriers bordant des falaises siliceuses, prairies marécageuses inondables, étang.

- Dynamique de fermeture des landes sèches à tourbeuses.
- Intérêt écologique des landes tributaire de la préservation de la nature des sols (utilisation de moyens non destructeurs, proscription des amendements) et de l'absence de toute transformation radicale (plantations, drainages, incendies).
- Nécessité d'orienter la gestion courante des zones boisées vers un objectif de diversité maximale et de la concilier avec le maintien des populations d'écrevisse.
- La richesse biologique de la Cance et de ses affluents est étroitement liée au maintien de la qualité physico-chimique des eaux et à la proscription des repeuplements en poissons pouvant engendrer un risque sanitaire pour les écrevisses.
- Dépôts, remblais de toute sorte et extractions de matériaux en particulier au niveau des pierriers, potentiels.

Motivation pour la liste des autres espèces importantes de faune et de flore (rubrique 3.3) :

- protection réglementaire au niveau national ou régional.

- **Habitats prioritaires**

7110 - Tourbières hautes actives

91D0 - Tourbières boisées

- **Espèces prioritaires**

Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ; Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ; Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ; Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) ; Triton crêté (*Triturus cristatus*) ; Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ; Chabot commun (*Cottus perifretum*) et Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

🌿 **La ZSC FR2502014 « Bocages et vergers du sud Pays d'Auge » située à 8,8 km à l'Est du projet**

Vaste ensemble bocager dont le réseau de haies de vieux arbres à cavités abritant des populations remarquables d'insectes saproxyliques figurant à l'annexe 2 de la directive 92-43.

La disparition progressive des haies de vieux arbres à cavités, le non-renouvellement de ces haies, l'absence d'entretien, la déconnection progressive des haies entre elles sont parmi les principales menaces qui pèsent sur la fonctionnalité de ce site.

Vaste ensemble bocager retenu pour son réseau de haies d'arbres abritant des populations remarquables d'insectes saproxyliques figurant à l'annexe 2 de la directive 92-43 (*Osmoderma eremita*, *Cerambyx cerdo*, *Lucanus cervus*).

- **Habitats prioritaires**

Aucune information disponible

- **Espèces prioritaires**

Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ; Pique-prune (*Osmoderma eremita*) et Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*).

🌿 **La ZSC FR2502010 « Anciennes carrières souterraines d'Habloville » située à 10,6 km à l'Ouest du projet**

Ensemble de deux cavités souterraines issues d'une ancienne activité d'extraction. Risque de fréquentation humaine non encadrée.

Ces deux cavités constituent un site d'hibernation pour plusieurs espèces de chiroptères, dont 5 appartiennent à l'annexe II de la directive « Habitats ». Les effectifs recensés lui confère un grand intérêt.

- **Habitats prioritaires**

Aucune information disponible

- **Espèces prioritaires**

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ; Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ; Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ; Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et Grand Murin (*Myotis myotis*).

🌿 **La ZSC FR2500103 « Haute Vallée de la Touques et affluents » située à 18,6 km au Nord-Est du projet**

"Ce site regroupe dix secteurs unitaires représentant les éléments caractéristiques et remarquables du Pays d'Auge et de ses abords. Le paysage, très vallonné, a été dessiné par le chevelu dense des rivières qui ont creusé leur lit dans les formations calcaires du Cénomaniens. Il s'agit donc d'un ensemble de boisements, de coteaux calcaires secs et de formations hygrophiles sur substrats sourceux ou de fonds de vallée qui renferme par ailleurs des grottes à chiroptères.

- Déprise agricole déjà bien amorcée par endroits sur les parcelles présentant de fortes contraintes (prairies humides et pelouses calcaires pentues).
- Intérêt écologique du site tributaire :
 - * du maintien des pratiques agricoles extensives ;
 - * de la préservation de la qualité physico-chimique des eaux.
- Modifications profondes de l'occupation du sol potentielles (labours ou boisements).
- Dérangement au niveau des grottes à chauves-souris.
- Divagation du bétail dans le lit mineur des cours d'eau pouvant engendrer une dégradation par asphyxie des habitats naturels aquatiques.
- Artificialisation des secteurs boisés.

Motivations pour la liste des autres espèces importantes de flore et de faune (rubrique 3.3) :

- protection réglementaire au niveau national ou régional ;
- valeur patrimoniale (populations d'orchidées).

• **Habitats prioritaires**

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)

• **Espèces prioritaires**

Vertigo de Moulins (*Vertigo moulinsiana*) ; Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ; Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ; Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ; Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ; Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ; Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ; Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ; Grand Murin (*Myotis myotis*) et Chabot commun (*Cottus perifretum*).

🌿 **La ZSC FR2502015 « Vallée du Sarthon et affluents » située à 18,9 km au Sud du projet**

Ensemble hydrographique comportant les cours d'eau et les parcelles adjacentes à ceux-ci. Les principales menaces pesant sur ce site sont :

- la dégradation physico-chimique de l'eau par pollutions de diverses origines
- la modification des conditions d'écoulement (recalibrage, barrage...)
- l'altération des habitats par des aménagements non encadrés, ou des pratiques agricoles non adaptées (divagation des animaux dans les cours d'eau notamment), ou par une altération de la rypisylve qui provoque des phénomènes d'érosions entraînant des matières en suspension qui colmatent les fonds.

Site composé d'un ensemble hydrographique et des parcelles adjacentes aux cours d'eau. Ceux-ci abritent des espèces remarquables d'intérêt européen : *Margaritifera margaritifera*, *Austropotamobius pallipes*, *Cottus gobio*, *Lampetra planeri*.

• **Habitats prioritaires**

91D0 - Tourbières boisées

91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

• **Espèces prioritaires**

Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) ; Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ; Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ; Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ; Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) ; Triton crêté (*Triturus cristatus*) ; Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et Chabot commun (*Cottus perifretum*).

🌿 **La ZSC FR2500091 « Vallée de l'Orne et ses affluents » située à 19,7 km au Nord-Ouest du projet**

Par sa nature géologique armoricaine (granites, schistes briovériens et métamorphisés), ce site qui regroupe quatre unités distinctes, constitue un ensemble cohérent s'articulant sur les vallées de l'Orne et de ses affluents : la Laize, le Noireau et la Rouvre. Les rivières à cours lent ou torrentiel, parfois très encaissées, traversent les paysages grandioses et diversifiés de la Suisse Normande : gorges profondes, prairies humides, escarpements et vires siliceux, bois et bocage enclavés.

- Déprise au niveau des parcelles présentant des contraintes (pente, pierrosité).
- Dynamique de fermeture des landes.
- Intérêt écologique de la rivière tributaire du maintien de la qualité physico-chimique des eaux.
- Fréquentation touristique en période estivale.
- Mitage du site par mutations foncières pour la villégiature.
- Dépôts ou extractions de matériaux potentiels.

Motivation pour la liste des autres espèces importantes de flore et de faune (rubrique 3.3) :

- protection réglementaire.

- **Habitats prioritaires**

- 6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*
- 6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea*
- 6230 - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*"

- **Espèces prioritaires**

Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) ; Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ; Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ; Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ; Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) ; Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) ; Saumon atlantique (*Salmo salar*) ; Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ; Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ; Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ; Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ; Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ; Grand Murin (*Myotis myotis*) ; Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ; Chabot commun (*Cottus perifretum*) et Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

La présence de ces sites NATURA 2000 nécessite une évaluation des risques d'incidences liés au projet.

B INCIDENCE NATURA 2000 SIMPLIFIÉE

B.1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Selon l'article R. 214-32 du Code de l'Environnement, toute personne souhaitant réaliser une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumise à déclaration adresse une déclaration au préfet du département ou des départements où ils doivent être réalisés.

Cette déclaration comporte l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites.

Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000.

Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

Le contenu défini à l'article R. 414-23 est le suivant :

Extrait de l'Article R. 414-23 :

I - Le dossier comprend dans tous les cas :

- 1° : Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ;

- 2° : Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification, ou du programme, projet, manifestation ou intervention, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

Le projet a été présenté dans le reste du dossier. Nous présentons ci-après notre évaluation des risques d'incidence.

Cette évaluation est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

B.2 INCIDENCE POTENTIELLE D'UN PROJET SUR UN SITE NATURA 2000

Un projet peut avoir une incidence sur un site Natura 2000 de quatre façons :

- Impacts directs : il s'agit alors de sites implantés dans la zone Natura 2000 et qui conduisent à la destruction ou à la modification directe du milieu ;
- Impacts indirects : ils concernent des projets qui ne sont pas situés dans une zone Natura 2000, mais qui peuvent provoquer des modifications à distance, du fait de l'activité exercée : rejets atmosphériques, rejets aqueux, bruit, circulation d'engins motorisés... ;
- Perte de milieux utiles ou nécessaires aux espèces de la zone Natura 2000 : il s'agit dans ce cas de milieux qui ne sont pas situés en zone Natura 2000, mais qui sont utilisés par les espèces de la zone Natura 2000, par exemple pour se nourrir. La destruction de ces milieux, bien que situés en dehors de la zone Natura 2000, peut donc engendrer une incidence ;
- Mortalité affectant des espèces de la zone Natura 2000 : il s'agit dans ce cas de projets susceptibles d'entraîner la mortalité de certaines espèces, mais situés en dehors des zones Natura 2000. Si le projet est situé dans l'aire d'évolution des espèces d'une zone Natura 2000 (lesquelles rappelons le peuvent évoluer en dehors de la zone Natura 2000), celles-ci peuvent être impactées sur le site.

Les deux derniers cas ne concernent que des espèces mobiles, donc des animaux.

B.3 ANALYSE DU RISQUE D'INCIDENCE DU PROJET

Sept sites Natura 2000 sont situés dans un rayon de 20 km autour du projet. Il s'agit de sept ZSC, dont une ZSC dans l'emprise du projet.

En ce qui concerne les risques d'incidences sur les espèces, les tableaux ci-après mettent en avant le rayon d'action de chaque espèce des différents sites Natura 2000. Les espèces en gras sont celles susceptibles d'être rencontrées sur le site au vu de leur rayon d'action.

ZSC FR2500099 Haute vallée de l'Orne et affluents	
Distance par rapport au projet : Emprise du projet	
Espèce	Rayon d'action ¹
Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Mulette épaisse (<i>Unio crassus</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
Écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	20 km le long des cours d'eau
Chabot commun (<i>Cottus perifretum</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	Enjeu lié à la sous-espèce <i>Callimorpha quadripunctaria rhodonensis</i>

1 : Selon «Méthodes et techniques des inventaires et de caractérisation des éléments nécessaires à l'évaluation d'incidences Natura 2000 sur les espèces animales et leurs habitats», DREAL Hauts-de-France, 2010

ZSC FR2500100 Sites d'Ecouves	
Distance par rapport au projet : 7,7 km au Sud	
Espèce	Rayon d'action
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux
Écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	20 km le long des cours d'eau
Chabot commun (<i>Cottus perifretum</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux

ZSC FR2502014 Bocages et vergers du sud Pays d'Auge	
Distance par rapport au projet : 8,8 km à l'Est	
Espèce	Rayon d'action
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux
Pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>)	Aucune information
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux

ZSC FR2502010 Anciennes carrières souterraines d'Habloville	
Distance par rapport au projet : 10,6 km à l'Ouest	
Espèce	Rayon d'action
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation

ZSC FR2500103 Haute Vallée de la Touques et affluents	
Distance par rapport au projet : 18,6 km au Nord-Est	
Espèce	Rayon d'action
Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux
Écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Chabot commun (<i>Cottus perifretum</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat

ZSC FR2502015 Vallée du Sarthon et affluents	
Distance par rapport au projet : 18,9 km au Sud	
Espèce	Rayon d'action
Moule perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux
Écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	20 km le long des cours d'eau
Chabot commun (<i>Cottus perifretum</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat

ZSC FR2500091 Vallée de l'Orne et ses affluents	
Distance par rapport au projet : 19,7 km au Nord-Ouest	
Espèce	Rayon d'action
Moule perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux
Écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	5 km autour des gîtes de parturition 10 km autour des sites d'hibernation
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	20 km le long des cours d'eau
Chabot commun (<i>Cottus perifretum</i>)	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat
Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux

Point 1 : Impacts directs

Le projet est situé dans un site Natura 2000. Il s'agit de la ZSC FR2500099 « Haute vallée de l'Orne et affluents » qui représente 20 593 ha.

La surface du projet est de 14 580 m², soit 0,007% d'emprise sur la surface totale de la ZSC.

Deux habitats prioritaires sont cités dans ce site. Il s'agit des « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) » et des « Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* ». Aucun de ces habitats n'est présent sur la zone d'étude.

Aucun impact direct n'est à attendre sur les habitats prioritaires du site Natura 2000.

Concernant la faune, les espèces susceptibles d'être rencontrées sur la zone du projet selon leur rayon d'action sont :

- Le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)
- La Mulette épaisse (*Unio crassus*)
- La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)
- L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)
- L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)
- La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- Le Chabot commun (*Cottus perifretum*)
- L'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

En revanche, sur ces douze espèces, les habitats de prédilection des espèces ne correspondent pas aux habitats de la zone du projet.

Notons tout de même que pour la Loutre d'Europe, un cours d'eau temporaire (la Baize) est présent sur le site du projet et que celui-ci est relié à la rivière de l'Orne. La Loutre pourrait exceptionnellement emprunter le cours d'eau de la Baize lors de ses déplacements.

Cependant, aucune des espèces citées n'a été recensées durant les inventaires menés sur la zone du projet.

Aucun impact direct n'est à attendre sur les espèces prioritaires des sites Natura 2000.

Point 2 : Impacts indirects

Les incidences indirectes peuvent être liées aux rejets atmosphériques, aux rejets aqueux, au bruit, à la circulation des engins ...

En ce qui concerne le projet, les travaux se déroulant sur un site Natura 2000, des mesures seront mises en place : limitation des rejets atmosphériques, pas d'éclairage nocturne, travaux hors mi-mars à fin juillet (période de nidification de l'avifaune et de présence des chiroptères ...).

Le projet n'engendrera aucun rejet dans le cours d'eau.

Les perturbations sonores ne seront liées qu'à la phase chantier et non à la phase d'exploitation. Cette perturbation sera minime, ponctuelle, seulement de jour et hors période sensible pour la faune.

Les impacts indirects seront donc faibles et pris en charge par les différentes mesures.

Point 3 : Perte de milieux utiles ou nécessaires aux espèces des zones Natura 2000

La zone du projet se situe dans la ZSC « Haute vallée de l'Orne et affluents » qui recense deux habitats prioritaires : « 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) » et « 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* ». En revanche, ces deux habitats prioritaires ne sont pas recensés sur la zone du projet.

Aucun impact n'est à attendre sur les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Concernant la zone du projet, celle-ci se caractérise principalement de champs cultivés « I1.2 – Monoculture intensive » ainsi que de haies sur le pourtour du site « G5.1 – Alignement d'arbres ».

Les travaux prévus sur le site n'impacteront pas les haies et se concentreront uniquement sur le champ cultivé. Les espèces des sites Natura 2000, citées plus haut, n'utilisent pas ce milieu ou que très ponctuellement pour les insectes. De plus, aucunes des espèces citées dans les sites Natura 2000 n'ont été recensées lors des inventaires sur la zone du projet.

Il n'y a donc pas de perte de milieu utiles ou nécessaires aux espèces des sites Natura 2000.

🌿 **Point 4 : Mortalité affectant des espèces des zones Natura 2000**

Lors de la phase travaux, des engins de chantier seront présents sur le site et il n'est pas exclu qu'un insecte, un escargot ou un amphibien se fasse écraser. Néanmoins, ce risque est aléatoire et non contrôlable et très faible car la présence des espèces des sites Natura 2000 n'a pas été prouvée sur la zone du projet.

Ainsi, le risque de mortalité sur les espèces des zones Natura 2000 est très faible et concerne uniquement le risque d'écrasement lors de la phase travaux.

Le projet présentera donc un risque très faible de mortalité pour les espèces animales des sites Natura 2000 environnants.

🌿 **Conclusion**

En conséquence, le projet n'engendre pas d'impact sur les habitats prioritaires du réseau Natura 2000. Il n'y aura pas non plus d'impact direct sur les espèces prioritaires. Notons tout de même une potentielle présence ponctuelle de la Loutre d'Europe qui pourrait utiliser le cours d'eau temporaire lors de ses déplacements.

Cependant, aucune des espèces des sites Natura 2000 n'a été observées lors des inventaires sur la zone du projet. L'habitat impacté par les travaux sera un champ cultivé, habitat qui n'est pas favorable à la présence des espèces prioritaires des sites Natura 2000.

En revanche, il existe un risque minime d'impact indirect lors des travaux qui sera pris en charge par des mesures de réduction et de compensation.

La mesure principale est l'évitement de la période sensible pour la faune (travaux hors mi-mars à fin juillet).

Vue globale du site



Source : C.THYS – 24/06/2026 - Argentan